



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2017

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adhésion de la CCEDA à divers organismes et associations pour 2017 - Modification
- 2- Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne – modification des représentants - Annulation
- 3- EPF/SMAF – Désignation des représentants
- 4- PNRLF – Désignation des représentants
- 5- SBA – Modification des membres N°2014-02
- 6- Groupement d'achat d'électricité avec le SIEG du PDD – Participation de la CCEDA
- 7- Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents - Modification
- 8- Contrat Ambition Région avec la région Auvergne Rhône Alpes – signature - REPORTE
- 9- Construction de 2 logements sociaux à Lezoux rue St Taurin avec l'OPHIS – Garantie d'emprunts de la CCEDA
- 10- Terrains de tennis de Lezoux – Renouvellement de l'aide pour 2017
- 11- TAP saison 2015 2016 avec le SCL tennis – Modification des modalités de participation de la CCEDA
- 12- Médiathèque intercommunale – Travaux de construction - Avenants
- 13- Economie – PAI 3^{ème} tranche d'aménagement – LOT1 VRD terrassement – Avenant N°01
- 14- Economie – PAI 3^{ème} tranche d'aménagement – LOT1 VRD terrassement – Acte de sous traitance
- 15- Topoguide de randonnée – convention de diffusion/distribution avec la maison du tourisme - Modification
- 16- Maison du tourisme et entente politique touristique Livradois-Forez – Nouvelles conventions
- 17- Saison culturelle les jeunes pousses – Convention de partenariat AUBUS'SONG et Mairie de Lezoux
- 18- Pôle accueil petite enfance – Programme d'ateliers / interventions / actions pour 1^{er} semestre 2017
- 19- Vote du compte administratif 2016 du budget principal
- 20- Vote du compte administratif 2016 du budget annexe ZA « Le Bournat »

- 21- Vote du compte administratif 2016 du budget annexe « parc d'activités intercommunal »
- 22- Vote du compte administratif 2016 du budget annexe « pôle commercial »
- 23- Vote du compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC »
- 24- Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal
- 25- Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe ZA « Le Bournat »
- 26- Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe « parc d'activités intercommunal »
- 27- Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe « pôle commercial »
- 28- Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe « SPANC »
- 29- Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal
- 30- Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe « pôle commercial »
- 31- Vote des taux de TEOM 2017
- 32- Vote des taux de fiscalité 2017 (CFE, TH , TFNB, TFB)
- 33- Vote du budget principal primitif 2017
- 34- Vote du budget annexe ZA « Le Bournat » - 2017
- 35- Vote du budget annexe « parc d'activités intercommunal » - 2017
- 36- Vote du budget annexe « pôle commercial » - 2017
- 37- Vote du budget annexe « SPANC » - 2017
- 38- AFFAIRES DIVERSES
 - AFF.DIV.01 – Médiathèque intercommunale – Travaux de construction – Actes de sous traitance
 - AFF DIV 02 – Economie – Plateforme initiative locale Thiers Ambert – Désignation de représentants

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le 30 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. René GODIGON	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	Mme Marie-France BARRIER
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. Cyrille COURTY (M. Didier BLANC)
Mme Elisabeth BRUSSAT (Mme Sophie CARRÉ)
Mme Catherine MORAND (Mme Aline ROCHE)
M. Thierry TISSERAND (Mme Isabelle BRACALE)
M. Bernard SAXER (Mme Nicole BOUCHERAT)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADHESION DE LA CCEDA A DIVERS ORGANISMES POUR 2017
(PALME – AMF – ADCF – CAUE 63– INITIATIVE THIERS — ARDTA – MISSION
LOCALE – MAISON DU TOURISME – VALLEE DE LA DORE – AGSGV63 –
ABLF- PNRLF- SCOT Livradois Forez – SM Métropole CDF Vichy Auvergne – ABF –
Association Ludothèques de France – Réseau CAREL – Association images en
bibliothèque- CRAIG) - MODIFICATION

- CONSIDERANT les actions des organismes présentés ci-dessous qui permettent d'apporter à la CCEDA des informations règlementaires (notes, arrêtés, rapport d'analyse...), des réseaux de partenaires dans ses domaines de compétences, un soutien dans l'élaboration de projets ;

- CONSIDERANT l'intérêt évident pour la Communauté de Communes et ses services de telles adhésions ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'adhérer aux organismes suivants pour l'année 2017 pour les montants détaillés ci-après et d'inscrire ces montants de cotisation au budget primitif 2017 :

Organismes	Intérêt pour CCEDA	Montant cotisation €
Association Maires de France / AMPDD	Notes, circulaires et réseaux sur Les collectivités	1458.92
Association Des Communautés de France	Notes, circulaires, formations et réseaux sur les CC	1945.65 €
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du PDD	Architecte référent pour notre territoire qui intervient pour tous les aménagements (zones d'activités, projets divers) et la commission façades	1900 €
Mission locale (Thiers + Cournon)	Aide pour l'emploi des jeunes	20217.51 €
INITIATIVETHIERS (plateforme initiatives locales créateurs d'entreprises):	Aide pour tous les créateurs/repreneurs d'entreprises par prêt à taux 0	9265 €
PALME	Labellisation « maîtrise de l'environnement » pour le parc d'activités	1900 €
Capitainerie de Joze	Salle de spectacle – spectacles enfants	3693.20 € (Pour mémoire voir délibération convention triennale 2015/2016/2017)
PNRLF	Actions générales, réseaux agents	4161.60
ARDTA	Agence Régionale de développement des territoires d'Auvergne	500 €
Vallée de la Dore	Association qui porte le contrat de Pays « Auvergne + »	12971 €
SCOT Livradois Forez		12971 €
SM Métropole CFD Vichy Auvergne	Pôle métropolitain	8045 €
ABLF	Association des bibliothécaires	1792 €

	du Livradois Forez – Pour la médiathèque	
ABF	Association des bibliothécaires de France – Pour la médiathèque	295 €
Association ludothèques de France	Pour la médiathèque	70 €
Réseau Carel	Pour la médiathèque – Pratiques numériques	50 €
Association images en bibliothèque	Pour la médiathèque	110
Association Gestion Schéma Gens Voyage 63	Organisme référent pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	1292.62 €
Maison du tourisme	Promotion des prestataires touristiques, salons, produits touristiques	21124 € (Pour mémoire voir délibération CC décembre 2016)
SIEG	Cotisation entretien éclairage public des équipements de la CCEDA (parc d'activités, ZA, pôle com, bâtiment interco)	EN ATTENTE
CRAIG	Mise à jour des données pour le SIG Urbanisme	2000 €
TOTAL ADHESIONS 2017		105812.23

- d'inscrire les montants correspondant à ces adhésions au budget principal 2017.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°3 du conseil communautaire du 09 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les adhésions de la CCEDA à divers organismes pour 2017 comme ci-dessus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY
AUVERGNE – MODIFICATION DES REPRESENTANTS-
ANNULATION**

- VU les statuts du Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne
- VU l'adhésion de la CCEDA au SM MCVA en date du 10/12/2015
- CONSIDERANT que la nouvelle répartition des représentants élus au sein du syndicat suite à la fusion des EPCI au 01/01/2017 est annulée;

La délibération N°6 en date du 09/02/2017 est annulée, les représentants au syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne demeurent comme initialement nommés :

- Florent MONEYRON
- Daniel PEYNON.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE d'annuler la délibération N°06 du conseil communautaire du 09 février 2017, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

EPF/SMAF – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

- VU les statuts de l'EPF/SMAF et notamment l'article V relatif à la composition de l'établissement
- VU les statuts de la CCEDA compétente en matière de PLH

Suite à la fusion de nombreux EPCI membres de l'EPF/SMAF au 1^{er} janvier 2017 et à la modification du conseil syndical de ce syndicat, la CCEDA étant compétente en matière de PLH, les représentants des communes membres de la CCEDA au sein de l'EPF/SMAF sont donc désignés parmi les délégués communautaires ou conseillers communaux. Aussi, il convient de désigner les représentants de la CCEDA à cet organisme en nommant un représentant titulaire et un suppléant pour chaque commune membre comme suit :

COMMUNES MEMBRES	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
BORT L'ETANG	Dominique EVE	Guillaume CHAZAL
BULHON	Bernard BOUSQUET	Patrick MONDANEL
CREVANT LAVEINE	Guy MUTHEMBLED	Thierry CHARLES
CULHAT	Franck DONGUY	Julie GAUTHIER
JOZE	Jean-Luc NICOLAÏ	Caroline HAROUX
LEMPY	Philippe BEAL	David ROELLY
LEZOUX	Alain HAUTIER	Guy CHEVREL
MOISSAT	Annie LAGEYRE	Thierry TISSERAND
ORLEAT	Daniel MAURIN	Christian ROBIN
PESCHADOIRES	Bernard SAXER	Florent MONEYRON
RAVEL	André PEYRACHE	Eric GOUTEFANGHEAT
SAINT JEAN D'HEURS	Bernard FRASIAK	Albert GENESTAS
SEYCHALLES	Yannick DUPOUÉ	Lisette BELIME
VINZELLES	Charles-Henri GALIDIE	Laurence GONINET
	14 titulaires	14 suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la désignation des représentants à l'EPF/SMAF à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

PNRLF – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

- VU les statuts du SM PNRLF
- VU la délibération du conseil communautaire N°01 en date du 30/09/2010 relative à l'adhésion de la CCEDA au SM du PNRLF ;

Le Président explique que suite à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017 (passage de 12 à 3 EPCI) la répartition des EPCI sur le territoire du parc naturel régional Livradois-Forez a été modifiée. Aussi, il convient de désigner un représentant titulaire (pas de suppléant) au sein de l'assemblée du syndicat mixte qui comportera désormais 27 délégués.

Par conséquent, le Président propose de désigner un représentant au PNRLF :

- Mme HUGUET Josiane

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la désignation des représentants au PNRLF, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE – MODIFICATION DES
MEMBRES N°2014/02**

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU les statuts du SBA ;
- VU l'article L5711-1 du CGCT ;
- CONSIDERANT la démission de Mme Déolinda BOILON en tant que délégué syndical du SBA pour la commune de Lempty et son remplacement par M. Philippe BEAL ;

Le Président explique que suite à la démission de Déolinda BOILON du conseil Syndical du SBA, Philippe BEAL s'est porté candidat pour la remplacer. Aussi, il convient de procéder à la modification de la désignation des représentants de la communauté de communes au SBA, syndicat mixte fermé auquel elle adhère pour le compte de ses communes membres, pour la gestion de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ». Il s'agit de désigner 14 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

La modification des représentants au SBA est proposée comme suit :

DELEGUES TITULAIRES : 14	Commune	DELEGUES SUPPLEANTS : 7	Commune
Michel MAZEYRAT	BORT L'ETANG	Alain HAUTIER	Lezoux
Bernard BOUSQUET	BULHON	Christian ROBIN	Orléat
Sylvie EXBRAYAT	CREVANT LAVEINE	Jean-Pierre FLORET	Seychalles
Gilles DARTOIS	CULHAT	Pierre MIGLIARA	Moissat
Jacques PEROL	JOZE	Aline ROCHE	CULHAT
Philippe BEAL	LEMPTY	Guy MUCHEMBLED	CREVANT- LAVEINE
Anne ROZIERE	LEZOUX	Romain MOUTON	JOZE
Alexandre DEVAUX	MOISSAT		
Julien THELLIER	ORLEAT		
Bernard SAXER	PESCHADOIRES		
Didier BLANC	RAVEL		
Didier GORDIENKO	SAINT JEAN D'HEURS		
Lisette BELIME	SEYCHALLES		
Charles GALIDIE	VINZELLES		

AR PREFECTURE

063-246301097-20170330-20170330_05-DE
Regu le 07/04/2017

CCEDA
CC 30/03/2017
(05)

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes DECIDE la modification des représentants de la CCEDA au SBA comme ci-dessus à :

34 VOIX POUR (UNANIMITÉ)

ABSTENTION

VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC LE SIEG
DU PDD – PARTICIPATION DE LA CCEDA**

- Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Monsieur le Président rappelle aux délégués que comme la CCEDA possède un équipement (la médiathèque intercommunale) dont le contrat d'électricité est supérieur à 36 kVA (puissance souscrite 132kVA). Aussi, il paraît intéressant de participer au groupement d'achat d'électricité proposé par le SIEG du PDD.

Il explique que la convention constitutive du groupement a une durée de 6 ans et que l'accord-cadre (le marché) est signé pour 3 ans (2018/2021) et qu'il est possible de s'y raccrocher en cours.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- d'autoriser l'adhésion de la CCEDA au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA ;
- de l'autoriser à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la CCEDA et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes DECIDE de participer au groupement d'achat d'électricité avec le SIEG du PDD, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS - MODIFICATION

VU :

- L'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil communautaire pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;
- L'article R5214-1 du CGCT fixant pour les communautés de communes des taux maximaux ;
- La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales
- La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ;
- La circulaire NOR/INTB1407194N du 24 mars 2014 relative aux mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérant des EPCI à la suite du renouvellement général ;
- Le décret N°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1104 relatif aux indices de la fonction publique dans le cadre de la réforme des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ;

- CONSIDERANT :

- qu'il appartient au Conseil de la Communauté de Communes de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président ainsi qu'aux Vice-présidents, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,
- que ces indemnités peuvent être fixées selon l'importance démographique de la communauté de communes,
- que le taux maximal autorisé pour l'indemnité du Président d'un E.P.C.I doté d'une fiscalité propre autre que les communautés urbaines et les communautés d'agglomération, de 10.000 à 19.999 habitants, est de 48,75% du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (indice 1028) de la fonction publique.
- que le taux maximal autorisé pour l'indemnité des Vice-présidents, pour la même tranche démographique, est de 20,63% du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (indice 1028) de la fonction publique.

Le Président propose aux délégués de décider d'appliquer :

- une indemnité au Président correspondant à 41,25% du montant du traitement mensuel de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ; la règle de calcul étant : $41,25 * \text{indice terminal de l'échelle indiciaire}$.
- une indemnité aux Vice-présidents correspondant à 16,50% du montant du traitement mensuel de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ; la règle de calcul étant : $16,50 * \text{indice terminal de l'échelle indiciaire}$.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°10 du conseil communautaire en date du 24/04/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes, étant précisé que le Président et les Vice-présidents ne participent pas au vote, APPROUVE la modification des indemnités de fonctions des élus de la CCEDA comme présentée, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX A LEZOUX 41 RUE St TAURIN AVEC L'OPHIS – GARANTIE D'EMPRUNTS DE LA CCEDA

- VU les statuts de la CCEDA ;
- VU l'avis de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) concernant les garanties d'emprunt accordées au bailleur social OPHIS pour la construction de 2 logements sur la commune de Lezoux ;
- CONSIDERANT que le conseil départemental du Puy de Dôme accorde sur ce projet sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% ;
- VU la demande formulée par OPHIS sis 32 rue de Blanzat à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et tendant à obtenir la garantie d'emprunt pour les prêts contractés pour la réalisation de l'opération citée ci-dessus,
- VU les articles L.5111-4 et L.5214-1 du Code général des collectivités territoriales,
- VU l'article 2298 du Code du Code civil ;
- VU le contrat de prêt N°60948 signé par Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social désigné l'emprunteur avec la caisse des Dépôts et consignations (CDC) ;

Monsieur le Président rappelle qu'un projet de construction de 2 logements en logements sociaux est en cours de construction par le bailleur social OPHIS 41 rue Saint Taurin sur la commune de Lezoux et qu'il convient conformément aux statuts de la CCEDA de garantir les emprunts contractés par cet organisme auprès de la CDC pour l'acquisition des terrains et la construction des pavillons. Il explique qu'OPHIS envisage la réalisation d'une opération de construction de 2 logements à usage locatif sur la commune de Lezoux. Les bâtiments à construire répondront aux critères du label «Bâtiment Basse Consommation» garantissant une faible consommation énergétique. A ce titre, le projet est éligible au prêt bonifié de la Caisse des Dépôts et Consignations.

OPHIS sollicite la CCEDA pour garantir à hauteur de 50 % le prêt à souscrire, les autres 50 % étant garantis par le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

En conséquence, la CCEDA est appelée à délibérer en vue d'accepter ou non d'accorder la garantie de ces prêts,

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- Que la CCEDA accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 176891 € souscrit par OPHIS, emprunteur, auprès de la CDC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°60948, constitué de 2 lignes de prêt.

- Que la garantie accordée par la CCEDA est établie pour la durée total du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, la CCEDA s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Que la CCEDA s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

TERRAINS DE TENNIS DE LEZOUX – RENOUELEMENT DE L'AIDE POUR 2017

- VU la convention de mise à disposition et de gestion des terrains de tennis couverts de Lezoux à l'association Sporting Club Lezoux (SCL) en date du 6 septembre 2006 ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date 08 décembre 2016 relative au renouvellement de l'aide au SCL pour 2016 et 1^{er} trimestre 2017.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'une convention de mise à disposition à titre gratuit et de gestion de l'équipement des terrains de tennis couverts a été établie avec le SCL pour une mise à disposition effective à compter du 12 septembre 2006.

Après étude du budget prévisionnel du SCL pour la gestion de l'équipement, sur proposition du bureau, il convient d'attribuer une participation financière aux frais de gestion de cet équipement au SCL notamment pour l'accueil et l'encadrement des scolaires du territoire pour la pratique du tennis.

Cette participation sera attribuée au SCL selon les modalités suivantes :

- La participation est accordée du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 ;
- Montant de la participation : 7500 €
- Utilisation de cette participation : pour aider à la gestion de l'équipement, notamment pour l'accueil et l'encadrement des scolaires du territoire,
- Durée de la participation : 9 mois soit du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017.
- Modalités de versement : trimestriellement au terme à échoir soit un montant de 2 500 € versé au 30 juin 2017, 30 septembre 2017 et 31 décembre 2017.

Le montant de cette participation correspondant à l'année 2017 sera à inscrire au BP 2017.

Par conséquent, Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de verser une participation financière au SCL pour le 2nd semestre 2017 selon les modalités visées ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes
APPROUVE la proposition de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

TAP SAISON 2015/2016 AVEC LE SCL TENNIS – MODIFICATION DES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA CCEDA

- VU la délibération du conseil communautaire en date du 24/09/2015 relative à la participation de la CCEDA aux TAP pour la saison 2015/2016 ;

Monsieur le Président rappelle que le SCL Tennis est intervenu via son formateur pour les TAP dans les écoles de toutes les communes du territoire. L'intervention a eu lieu sur toutes les périodes de l'année scolaire 2015/2016.

Aussi, il convient de prendre en charge le coût effectif de cette prestation soit pour l'intervenant une facture de 2355 € et pour les déplacements dans les communes une facture de 419.47 € (total de charges de 2774.47 €).

Par Conséquent, Monsieur le Président propose aux délégués :

- De prendre en charge les dépenses liées à aux interventions du SCL tennis Lezoux pour les TAP saison 2015/2016 pour un montant de 2774.47 €.
- Ces dépenses seront à reporter au BP 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION – AVENANT N° 01 AU LOT 08 – AVENANT N°02 AUX LOTS 06/10/11/13/14/17/21

- VU les marchés de travaux pour la construction d'une médiathèque intercommunale
 - o Lot 06 « couverture/bac acier/étanchéité » signé avec l'entreprise SUCHET en date du 26 mai 2015 ;
 - o Lot 08 « Façades/habillage briques » signé avec l'entreprise ENDUIT PLUS en date du 29 décembre 2015 ;
 - o Lot 10 « Menuiseries extérieures et intérieures alu » signé avec l'entreprise GS2A en date du 26 mai 2015 ;
 - o Lot 11 « Métallerie/portail » signé avec l'entreprise CHAMBON GAUTHIER en date du 26 mai 2015
 - o Lot 13 « plafonds suspendus/plâtrerie/peinture » signé avec l'entreprise EFP PLATRERIE en date du 26 mai 2015 ;
 - o Lot 14 « carrelage/faïence » signé avec l'entreprise ARCHIMBAUD en date du 26 mai 2015 ;
 - o Lot 17 « Electricité /courant faible » signé avec l'entreprise INEO en date du 26 mai 2015 ;
 - o Lot 21 « aménagement intérieur/mobilier » signé avec l'entreprise IDM en date du 29 décembre 2015;
- VU l'avis favorable de la CAO en date du 28 mars 2017 ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que des marchés de travaux pour les lots 06/08/10/11/13/14/17/21 pour la construction de la médiathèque intercommunale ont été signés avec les titulaires des marchés.

Aussi, au cours des marchés il convient de pourvoir à des réajustements compte tenu des besoins complémentaires ou modificatifs sur les travaux comme suit :

LOT/INTITULE	ENTREPRISE	Montant initial marché HT	Pour mémoire Montant avenants précédents	Montant avenant proposé	Incidence sur marché/avenant proposé	Montant Marché HT porté à
Lot 06- Couverture/étanchéité	Ent SUCHET	341670.52	(01) 1191.45	6573.50	1.93%	349435.47
LOT 08 – Facades briques	Ent ENDUIT PLUS	387057.04		7770.44	2.01%	394827.84
LOT 10 – Menuiseries ext.int	Ent GS2A	179502.00	(1) 5261	17001	9.47%	201764.00

LOT 11 – Métallerie/serrurerie	Ent. CHAMBON GAUTHIER	28595.75	(01) 6081.34	390	1.36%	35067.09
LOT 13 – Plafonds suspendus / plâtrerie / peinture	Ent EFP PLATRERIE	167762.96	(01) 6349.69	1000	0.60%	175112.65
LOT 14 – carrelage/faïence	Ent. ARCHIMBAU D	78979.02	(1) 1943.63	-329.93	-0.42%	80592.72
LOT 17 Electricité	Ent INEO	314000	(1) 15180.78	4428.09	0.14%	345904.31
LOT 21 – Amgt mobilier	Ent IDM	418155.76	(1) 3590.36	3622.10	0.87%	425368.22

Monsieur le Président précise que depuis le début des travaux l'ensemble des avenants aux marchés de travaux représente une incidence financière totale de 1.66% d'augmentation du montant du coût global des marchés de construction.

Aussi Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- d'accepter les modifications à introduire dans les marchés des lots :
 - o 06 « couverture/bac acier/étanchéité » entreprise SUCHET sous la forme d'un avenant n°2 pour 6573.50 € HT de prestations complémentaires portant ainsi le marché du lot 06 à 349435.47 € HT
 - o 08 « Façades / briques » entreprise ENDUIT PLUS sous la forme d'un avenant N°01 pour 7770.44 € HT de prestations complémentaires portant ainsi le marché du lot 08 à 394827.84 € HT
 - o 10 « Menuiseries extérieures et intérieures alu » entreprise GS2A sous la forme d'un avenant N°02 pour 17001 € HT de prestations complémentaires portant ainsi le marché du lot 10 à 201764 € HT
 - o 11 « métallerie/serrurerie » entreprise CHAMBON GAUTHIER sous la forme d'un avenant N°02 pour 390 € HT de prestations complémentaires portant ainsi le marché du lot 11 à 35067.09 € HT
 - o 13 « plafonds suspendus/plâtrerie/peinture » entreprise EFP PLATRERIE sous la forme d'un avenant N°02 pour 1000 € HT de prestations complémentaires portant ainsi le marché à 17511265 € HT
 - o 14 « carrelage/faïence » entreprise ARCHIMBAUD sous la forme d'un avenant N°02 pour 329.93 € HT de prestations annulées portant ainsi le marché du lot 14 à 80592.72 € HT
 - o 17 « Electricité / courant faible » entreprise INEO sous la forme d'un avenant N°02 pour 4428.09 € HT de prestations complémentaires portant ainsi le marché à 345904.31 € HT

- 21 « aménagement intérieur/mobilier » entreprise IDM sous la forme d'un avenant N°02 pour 3622.10 € HT de prestations complémentaires portant ainsi le marché à 425368.22 € HT
- de l'autoriser à signer les avenants relatif à la baisse / hausse du montant initial des marchés, ainsi que tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les avenants pour la construction de la médiathèque comme proposés ci-dessus, à :

- Abstention : 1
- Voix pour : 33

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

ECONOMIE – PAI – 3^{ème} TRANCHE D'AMENAGEMENT – LOT 01 VRD TERRASSEMENT – AVENANT N°01

- VU la délibération N°9 du Conseil Communautaire en date du 23 Juin 2016 relative à l'approbation du Cahier des Charges de Cession des Terrains de l'entreprise POSYTEC ;
- VU la délibération N°16 du Conseil Communautaire en date du 9 février 2017 relative au choix du titulaire du Lot 1 Terrassement et VRD ;

Conformément au Cahier des Charges de Cessions des Terrains de la ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier », M. Le Président rappelle qu'il incombe à l'aménageur de réaliser les entrées des lots sur domaine public.

Les entrées opposées à la noue sont réalisées au fur et à mesure de la commercialisation des terrains et selon le choix du positionnement de l'entrée par l'entreprise. Compte-tenu de la réalisation de l'entrée de lot de l'entreprise POSYTEC, et l'entreprise RENON étant titulaire du lot 1 Terrassement et VRD de la 3^{ème} tranche de travaux du Parc d'Activités Entre Dore et Allier, celle-ci a communiqué le montant des travaux pour la réalisation de l'enrobé définitif sur la portion de voirie comprise entre le giratoire central de la ZAC et l'intersection avec l'Allée des Noisetiers. M. Le Président précise que l'autre partie de la voie Allée des Acacias conservera un tapis d'enrobé provisoire (terrains qui restent à commercialiser).

Le coût de ces travaux s'élève à 12546€ HT soit 15055.20€ TTC.

Cette plus-value étant inférieure à 5% du montant (HT) du marché, elle n'a donc pas fait l'objet d'une analyse préalable en CAO.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée :

- D'accepter les modifications à introduire dans le marché initial n°06-2016 « Travaux d'aménagement et de viabilisation du Parc d'activités Entre Dore et Allier, Tranche 3 » à savoir une plus-value de 12546€ HT qui s'ajoute au montant du marché initial de 277 717.71€ HT, le montant du nouveau marché s'établit donc à 290 263.71€ HT soit 348 316.45€ TTC ;
- De l'autoriser à signer l'avenant N°1 relatif au constat d'une plus-value de la rémunération du titulaire du marché n°06-2016 conformément aux conditions ci-dessus exposées ;
- De lancer toutes les démarches permettant la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

ECONOMIE – PAI – 3^{ème} TRANCHE D'AMENAGEMENT – LOT 01 VRD TERRASSEMENT – ACTE DE SOUS TRAITANCE

- VU les articles 133 à 137 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux Marchés Publics concernant les conditions d'acceptation et les modalités de paiement des sous-traitants ;
- VU la délibération N°16 du Conseil Communautaire en date du 9 février 2017 relative au choix du titulaire du Lot 1 Terrassement et VRD ;

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise RENON est titulaire du marché n°06-2016 « Travaux d'aménagement et de viabilisation du Parc d'Activités Entre Dore et Allier – Tranche 3 », ces travaux sont actuellement en cours.
L'entreprise RENON a communiqué à la CCEDA un acte de sous-traitance à paiement direct pour la réalisation des perrés en briques au niveau du franchissement des noues. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Manuel Construction, domiciliée à 63119 Chateaugay. Le montant de ces travaux s'élève à 4520€.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer l'acte de sous-traitance à paiement direct relatif à l'entreprise Manuel Construction pour un montant de travaux de 4520€.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la proposition de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

TOPOGUIDE DE RANDONNEE – CONVENTION DE DIFFUSION/DISTRIBUTION AVEC LA MAISON DU TOURISME – MODIFICATION

- VU la délibération du 03 mars 2011 (OJ 14), relative aux modalités de diffusion du topoguide de randonnée Entre Dore et Allier,
- VU la délibération du 31 mars 2016 (OJ 17), concernant la convention et la commission pour la vente des topoguides Entre Dore et Allier par la maison du tourisme et la librairie Parenthèse Lecture

Monsieur le Président explique qu'afin que la Maison du tourisme du Livradois-Forez (MDT) puisse proposer la vente de topoguides « Entre Dore et Allier » dans certains commerces, il est proposé de modifier les conditions décrites dans la « convention « diffusion – distribution – commercialisation 2015- 2017 ».

La convention actuelle liant la communauté de communes Entre Dore et Allier et la Maison du tourisme concerne le stock (1) composé des ouvrages réservés à la vente directe, par l'intermédiaire des bureaux d'informations touristiques et des sites Internet. La convention modifiée concernera aussi le stock (2) composé d'ouvrages réservés à la revente auprès des librairies, maisons de la presse, magasins de sport... du Livradois-Forez et hors de ce territoire. Pour le stock (2), la communauté de communes Entre Dore et Allier laissera des ouvrages en dépôt à la MDT.

Le pourcentage de la commission prise par la Maison du tourisme sera de 50% sur prix public HT pour le stock (2), à savoir 2,50€ par topoguide vendu au public 5€.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les modifications proposées, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

MAISON DU TOURISME ET ENTENTE POLITIQUE TOURISTIQUE LIVRADOIS-FOREZ – NOUVELLES CONVENTIONS

- VU la délibération du 09 Février 2017 (OJ N° 7), relative à la modification des représentants pour la Maison du Tourisme du Livradois-Forez (Ambert, Billom, Lezoux, Thiers) et l'entente « politique touristique du Livradois-Forez »

Au regard de l'évolution des périmètres de plusieurs communautés de communes membres de la Maison du tourisme du Livradois-Forez et des nouvelles modalités de gestion de la compétence « tourisme dont création d'offices de tourisme », ont été approuvés par le conseil communautaire Entre Dore et Allier du 09 février 2017) les nouveaux statuts de la Maison du tourisme et l'entente politique touristique « réajustée » avec modification des représentants à la Maison du tourisme et à l'entente.

Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les nouvelles conventions s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les nouvelles conventions de la maison du tourisme et de l'entente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**SAISON CULTURELLE LES JEUNES POUSSSES –
CONVENTION DE PARTENARIAT AUBUS’SONG ET
MAIRIE DE LEZOUX**

- VU la délibération du 29 Septembre 2017 (OJ N° 28), relative à la saison culturelle intercommunautaire Jeunes Pousses – convention de partenariat 2016/2017,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la saison culturelle les jeunes pousses et du projet d'éducation culturelle et artistique « Par-delà la colline, les enfants du Livradois-Forez chantent avec Cyril Amblard », l'association Aubus'Song co-organise les 11 et 12 avril 2017 le concert final, en présence des enfants des écoles participant au projet (Lezoux, Orléat, Seychalles, Ravel).

Pour cela, Aubus'Song sollicite le soutien de la Mairie de Lezoux pour la mise à disposition de la salle de spectacles le Lido, en partenariat avec la communauté de communes Entre Dore et Allier qui participe à la saison culturelle jeune public « Les Jeunes pousses » depuis 2015 aux côtés des villes de Courpière, Thiers et de la communauté de communes Thiers, Dore et Montagne.

C'est dans ce cadre que l'association Aubus'Song, la Mairie de Lezoux et la communauté de communes Entre Dore et Allier ont décidé de collaborer. Une convention définit le rôle de chaque partenaire. La communauté de communes s'engage donc à :

- communiquer sur le spectacle dans le cadre de sa politique interne de communication,
- offrir la boisson (bouteilles d'eau, sirops) aux enfants participant à l'occasion de la répétition du spectacle les 03,11 et 12 avril.
- donner les informations relatives au spectacle (réservation, billetterie ...)

Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la convention de partenariat avec AUBUS'SONG et la mairie de Lezoux, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**POLE ACCUEIL PETITE ENFANCE – PROGRAMME
D’ATELIERS/INTERVENTIONS/ACTIONS POUR 1^{er}
SEMESTRE 2017**

Monsieur le Président informe l’Assemblée que la communauté de communes Entre Dore et Allier proposera en 2017, dans le cadre des missions du pôle accueil petite enfance :

- des animations en direction du jeune public tels qu’éveil musical, spectacle..
- des formations / réunions d’informations à destination des assistants maternels et parents employeurs tels que informations sur la convention collective, échange de pratiques, premiers secours, ...

Il convient donc :

- d’inscrire au BP 2017 une provision budgétaire pour le 1^{er} semestre, d’un montant maximum de 4000 euros.
- d’autoriser le Président à signer les contrats/conventions qui s’y rapportent.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l’Assemblée :

- De prévoir les inscriptions afférentes au BP 2017 pour un maximum de 4000 euros dédié aux actions / animations / formations du PAPE pour le 1^{er} semestre 2017;
- De l’autoriser à signer les conventions / Contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l’unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20170330-20170330_19-DE
Regu le 07/04/2017

CCEDA
CC 30/03/2017
(19)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2016 du budget principal pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2016 du BP, Monsieur le Président ne participant pas au vote, à
33 VOIX POUR (UNANIMITE)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « ZA LE BOURNAT »**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2016 du budget annexe « ZA Le Bournat » pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe « ZA Le Bournat ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2016 du BA « le Bournat », Monsieur le Président ne participant pas au vote, à
33 VOIX POUR (UNANIMITE)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL »**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2016 du budget annexe « parc d'activités intercommunal » pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe « parc d'activités intercommunal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2016 du BA « parc d'activités intercommunal », Monsieur le Président ne participant pas au vote, à

33 VOIX POUR (UNANIMITE)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « POLE COMMERCIAL »**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2016 du budget annexe « Pôle commercial » pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe « pôle commercial »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2016 du BA « pôle commercial », Monsieur le Président ne participant pas au vote, à

33 VOIX POUR (UNANIMITE)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20170330-20170330_23-DE
Reçu le 07/04/2017

CCEDA
CC 30/03/2017
(23)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « SPANC »**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC » pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe «SPANC»

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2016 du BA « SPANC », Monsieur le Président ne participant pas au vote, à

33 VOIX POUR (unanimité)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2016 du BP, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET ANNEXE « ZA LE BOURNAT »**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe de la ZA Le Bournat de l'exercice 2016 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZA Le Bournat » dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2016 du BA « le Bournat », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL »**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe du parc d'activités intercommunal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « PAI » dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2016 du BA « PAI », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET ANNEXE « POLE COMMERCIAL »**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe du pôle commercial de l'exercice 2016 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « pôle commercial » dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2016 du BA « pôle commercial », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET ANNEXE « SPANC »**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « SPANC » dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2016 du BA « SPANC », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de la Communauté réuni sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

- CONSIDERANT que la section d'investissement présente un excédent de 442853.06 € et que la section d'investissement compte tenu du projet de budget primitif ne présente pas de besoin de financement ;

- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de l'exercice de 4 616 724.28 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AVOIX CONTRE
.....ABSTENTION
..... 34 VOIX POUR (unanimité)

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

	Francs	Euro
POUR MEMOIRE		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		0,00
- Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		3 726 242.17
- Plus-values de cession des éléments d'actif		0,00
- Virement à la section d'investissement		0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT	890 482.11
	DEFICIT	
A – EXCEDENT AU 31.12.2016		3 726 242.17
* Affectation obligatoire :		
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		0,00
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068)		0
* Solde disponible affecté comme suit :		
- Affectation complémentaire en réserve (compte 10682)		0,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)		4 616 724.28
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER		
B – DEFICIT AU 31.12.2016		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
- Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
- Déficit résiduel à reporter		
- Excédent disponible (voir A, solde disponible)		
C – le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Fait à LEZOUX, le 30/03/2017

Le Président

AR PREFECTURE

063-246301097-20170330-20170330_29-DE
Regu le 07/04/2017

CCEDA
CC 30/03/2017
(29)

Délibéré par le Conseil Communautaire

A LEZOUX, le 30/03/2017

Nombre de membres en exercice : 36	Certifié exécutoire par le Président
Nombre de membres présents ou représentés :	Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
Nombre de suffrage exprimés :	Et de la publication le
Votes :	A Lezoux, le
-Contre :	Le Président
-Abstention :	
- Pour :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE DU POLE COMMERCIAL

Le Conseil de la Communauté réuni sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « pôle commercial » de l'exercice 2016.

- CONSIDERANT que la section d'investissement présente un déficit de 1954.35 €
- CONSTATANT que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de 3060.05 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AVOIX CONTRE
.....ABSTENTION
..... 34 VOIX POUR (unanimité)

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

VOTE DES TAUX DE TEOM 2017

-CONSIDERANT la notification du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) des bases d'imposition et des taux communaux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2017,

CONSIDERANT les bases prévisionnelles de 2017 suivantes, Monsieur le Président propose de voter les taux de TEOM pour les communes adhérentes comme ci-dessous :

Communes	Bases notifiées 2017	Taux à voter	Produit attendu
BORT L'ETANG	422432	15.99	67547
BULHON	338634	15.99	54148
CREVANT LAVEINE	551670	15.99	88212
CULHAT	627756	15.99	100378
JOZE	874038	15.99	139759
LEMPY	227565	15.99	36388
LEZOUX	5075130	15.99	811513
MOISSAT	719153	15.99	114993
ORLEAT	1734562	15.99	277356
PESCHADOIRES	2026788	15.99	324083
RAVEL	461697	15.99	73825
ST JEAN D'HEURS	361145	15.99	57747
SEYCHALLES	483604	15.99	77328
VINZELLES	220664	15.99	35284
			2258562

Le produit correspondant attendu de la TEOM serait de 2 258 562 € pour l'année 2017. Ce montant est à inscrire au BP 2017, il fera l'objet de recettes mensualisées en recettes de fonctionnement et de dépenses équivalentes en dépenses de fonctionnement correspondant au reversement de la TEOM perçue par la communauté au S.B.A.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le vote du taux de TEOM et le produit attendu afférent pour 2017 comme présenté ci-dessus,
à.....VOIX CONTRE
.....ABSTENTION
..... 34 VOIX POUR (unanimité)

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2017
(CFE, TH, TFNB, TFB)**

Monsieur le Président précise que pour conserver un niveau de fiscalité stable, il convient de voter les mêmes taux que ceux votés en 2016 par la CCEDA. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, la CCEDA a la possibilité du fait de son passage en fiscalité mixte de voter un taux additionnel égal ou supérieur à 0.

Après avis du bureau, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter les taux de taxes suivants pour 2017 :

Taxe	Taux 2017
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %
Taxe d'Habitation (TH)	9.08 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le vote des taux de fiscalité pour 2017 comme proposé ci-dessus, à

.....VOIX CONTRE

.....ABSTENTION

.....34VOIX POUR (UNANIMITE)

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2017

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget primitif principal 2017 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget primitif principal 2017 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 11 302 744,28 €
- En section d'investissement à 4 652 584,02 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le BP 2017, à

34 VOIX POUR (unanimité)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZA LE BOURNAT » 2017

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe « ZA le Bournat » 2017 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget annexe « le Bournat » 2017 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 245 754.88 €
- En section d'investissement à 283 460.38 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le BA « le Bournat » 2017, à

34 VOIX POUR (unanimité)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**VOTE DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES
INTERCOMMUNAL » 2017**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe « parc d'activités intercommunal » 2017 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget 3 145 531.91 €

- En section d'investissement à 3 387 599.43 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le BA « parc d'activités intercommunal » 2017, à

34 VOIX POUR (unanimité)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

VOTE DU BUDGET ANNEXE « POLE COMMERCIAL» 2017

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe « pôle commercial» 2017 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget annexe « PC» 2017 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 109 358.40 €
- En section d'investissement à 85 998.35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le BA « pôle commercial 2017, à

34 VOIX POUR (unanimité)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

VOTE DU BUDGET ANNEXE « SPANC » 2017

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe « SPANC » 2017 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget annexe « SPANC » 2017 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 34 850 €
- En section d'investissement à 0 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le BA « SPANC » 2017, à

34 VOIX POUR
(unanimité)
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION – LOTS 08 ET 13 – ACTES DE SOUS TRAITANCE

- VU le marché de travaux du lot 08 « façades / habillage briques » pour la construction de la médiathèque intercommunale signé avec l'entreprise ENDUIT PLUS
- VU le marché de travaux du lot 13 « plafonds suspendus/plâtreries/peinture » pour la construction de la médiathèque intercommunale signé avec l'entreprise EFP PLATRERIE
- VU l'article 114 du Code des Marchés publics concernant les conditions d'acceptation et les modalités de paiement des sous-traitants ;

Monsieur le Président fait part à l'assemblée, qu'il convient d'autoriser la signature par le Président pour deux actes de sous traitance pour les lots :

- Le lot 08 – façades/habillage briques :
Titulaire du marché : ENDUIT PLUS
 ○ Entreprise sous-traitante : AC2P
 (soit 1.97%)
 Montant marché : 394827.84 € HT
 Montant sous-traité : 7770.44 € HT
 Pour la réalisation de l'étanchéité des puits de lumières
- Le lot 13 – plafonds suspendus/plâtrerie/peinture :
Titulaire du marché : EFP PLATRERIE
 ○ Entreprise sous-traitante : DECORATION STAFF
 (0.57%)
 Montant marché : 175112.65 € HT
 Montant sous-traité : 1000 € HT
 Pour le démontage/remontage des toiles tendues

Après avoir vérifié les capacités techniques, financières et juridiques des entreprises pour réaliser ces travaux, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- D'accepter les actes de sous-traitance comme présentés ci-dessus
- De l'autoriser à signer ces actes de sous-traitance et à lancer toutes les démarches administratives nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.

Plate-Forme d'initiative Locale Thiers-Ambert : Désignation d'un représentant de la CCEDA

- Vu la demande de la Plate-Forme d'Initiative Locale Thiers-Ambert en date du 29 mars 2017
- VU la délibération n°3 du Conseil Communautaire en date du 9 février 2017 relative au vote des adhésions 2017 à différents organismes ;

Le Président explique que suite à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017 la répartition des EPCI sur le territoire du bassin de Thiers/Ambert a été modifiée (Passage de 12 à 3 EPCI). Aussi, il convient de désigner un représentant au sein de la plate-forme d'initiative locale Thiers-Ambert au titre du collège collectivités publiques (participation au conseil d'administration notamment).

Par conséquent, le Président propose de désigner un représentant à la Plate-Forme d'Initiative Local Thiers-Ambert :

- o Monsieur Daniel DUVERT

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2017

Signé par Florent MONEYRON, Président.